



# VILLE DE MARCKOLSHEIM

RÉGION ALSACE

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE DU CIMETIERE

**Le Maire de la Ville de Marckolsheim,**

**Vu** le Code des Communes et notamment les articles L 122-27 à L 122-29 et R 131-1 à R 131-4 relatifs aux pouvoirs de police de Monsieur le Maire ;

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 à 8 et L2213-1 à 6 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 à L.411-5 ;

**Vu** le Code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à la rue du Cimetière par mesures de sécurité dans le cadre d'une période de test ;

### ARRETE

**Article 1er** : La rue du Cimetière est à sens unique de circulation de l'Est vers l'Ouest entre la rue Clemenceau et la rue de Franche-Comté à partir du 3 novembre 2010 pour une durée de 6 mois environ.

**Article 2** : La circulation sera possible dans le sens Est-Ouest selon matérialisation sur site, dans le respect des règles du code de la route, pendant la durée d'application de la mesure provisoire.

**Article 3** : La signalisation horizontale et verticale réglementaire sera mise en place pendant la durée d'application des mesures provisoires.

**Article 4** : Les contraventions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément aux prescriptions en vigueur.

**Article 5** : Madame la Secrétaire, Monsieur le Responsable des Services techniques, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim et Monsieur le Chef de la Police Municipale de Marckolsheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Marckolsheim,
- Monsieur le Responsable de la Prévention et de la Sécurité de la C.C.M.E.,
- les Services techniques communaux et intercommunaux,

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

le, ...05/11/2010...

Marckolsheim, le 3 novembre 2010

Le Maire,

**Frédéric PFLIEGERSDOERFFER**

